

2024-001

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 085-218502318-20240213-DELB_1_2024-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 12 février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, au n° 6, rue Georges Clemenceau, sous la présidence de M. Christian BATY, maire.

nombre de conseillers en exercice : 12
nombre de conseillers présents : 9
date de la convocation du conseil municipal : 06/02/2024

Présents : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Éric JADEAU, Martine COTTET, Alain RAMBAUD, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absentes : Pauline ROUSSELOT, Marina AMELINEAU

Absente excusée : Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 1 - 2024 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la fusion du Pays Moutierrois et du Talmondais en 2017, l'essentiel des services de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral était regroupé dans les locaux sis ZI du Pâtis au 35 impasse du Luthier à Talmont Saint Hilaire. Une petite partie du personnel étant basée dans l'ancien siège de Moutiers les Mauxfaits où dans des locaux répartis sur le territoire.

Le diagnostic sur le fonctionnement et les besoins d'un nouveau siège a été rapidement posé, les locaux dans la zone du Pâtis ne se prêtant plus à l'usage (inadaptés à la dimension des services intercommunaux, qualité et réception du public mauvaises, les élus ne disposaient pas d'espace de travail, salles de réunions manquant, etc.)

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'en séance communautaire le 27 juin 2018, les élus ont validé l'implantation de son nouveau siège administratif, en cœur de ville à Talmont Saint Hilaire afin de répondre aux critères suivants :

- ✓ En cœur de ville, proche du lieu de vie des citoyens, en prise direct avec leur quotidien,
- ✓ A proximité de la Mairie de la ville centre, ce qui facilitera l'initiation d'un programme de mutualisation des services qui bénéficiera à l'ensemble des Communes du territoire,
- ✓ Dans un bâtiment moderne, évolutif, exemplaire en terme environnemental, intégré dans le patrimoine architectural,
- ✓ Conforme aux besoins des services évalués par les travaux d'un cabinet d'études qui travaille à la faisabilité de ce projet et à la définition d'un programme pertinent.

Après plusieurs années d'études et de travaux, les nouveaux locaux accueillent depuis le 13 décembre 2023, les équipes et la présidence de la communauté de communes. Suite à ce déménagement, il convient de procéder à une modification statutaire afin de mettre à jour l'adresse du siège de la Communauté de communes (article 2 – siège) comme suit :

*« Le siège de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral est fixé au 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE.
Les bureaux annexes se trouvent dans la zone industrielle du Pâtis au 35 impasse du Luthier, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE et au 2, rue du Chemin de Fer, 85540 MOUTIERS LES MAUXFAITS. »*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CON ID : 085-218502318-20240213-DELIB_2_2024-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 12 février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, au n° 6, rue Georges Clemenceau, sous la présidence de M. Christian BATY, maire.

- nombre de conseillers en exercice : 12
- nombre de conseillers présents : 9
- date de la convocation du conseil municipal : 06/02/2024

Présents : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Éric JADEAU, Martine COTTET, Alain RAMBAUD, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absentes : Pauline ROUSSELOT, Marina AMELINEAU

Absente excusée : Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 2 - 2024 – Convention pour la prise en charge du transport des scolaires pour les journées « Faites vos jeux » et modalités de refacturation aux communes

Au travers du projet de territoire 2019-2030, les élus de la Communauté de communes se sont engagés à favoriser la pratique sportive pour le plus grand nombre et notamment à développer les filières sportives.

Vendée Grand Littoral organise le jeudi 6 et vendredi 7 juin 2024 un rassemblement sportif scolaire « Faites vos jeux ». Les 1800 élèves du cycle 2 et cycle 3 du territoire sont invités à venir partager les valeurs du sport et célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques. Chacune de ces journées se déroulera sur trois communes (Talmont Saint Hilaire, Moutiers les Mauxfaits, et Longeville Sur Mer). Les élèves pourront découvrir de nouvelles disciplines sportives et prendre part à des ateliers pédagogiques. Labellisée Terre de Jeux 2024, la Commune s'engage également dans l'aventure des Jeux et la promotion du sport en soutenant cette initiative.

Dans le cadre de ces rencontres sportives, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral coordonnera et organisera le transport, depuis l'école à la salle omnisports d'accueil.

Afin de définir les modalités techniques et financières, une convention avec chacune des 20 communes, sera établie.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à intervenir entre les deux collectivités pour la prise en charge du transport collectif, approuvée par délibération communautaire en date du 20 décembre 2023.

Cette convention de partenariat indique notamment les modalités financières de la prestation, assurée par la Communauté de communes Vendée Grand Littoral qui refacturera à chaque commune le 1/20ème du coût total du transport.

2024

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 085-218502318-20240213-DELIB_3_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 12 février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, au n° 6, rue Georges Clemenceau, sous la présidence de M. Christian BATY, maire.

nombre de conseillers en exercice : 12
nombre de conseillers présents : 9
date de la convocation du conseil municipal : 06/02/2024

Présents : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Éric JADEAU, Martine COTTET, Alain RAMBAUD, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absentes : Pauline ROUSSELOT, Marina AMELINEAU

Absente excusée : Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 3 - 2024 -Cession gratuite parcelles indivises lotissement « Le Champ du Moulin »

M. le Maire rappelle la demande des propriétaires du lotissement « Le Champ du Moulin » de transfert des parcelles AC 79, 83, 235, 237 et 240, contre allées rue des Mûriers et rue Georges Clemenceau dans le domaine public communal.

Ce dossier est en attente depuis près de 10 ans.

Depuis, un remaniement cadastral a eu lieu et les parcelles concernées sont : AC 79, 83, 235, 237 et 240.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

A SAINT HILAIRE LA FORET,
Le 13 février 2024,

Le Maire,
Christian BATY



2024 004

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 085-218502318-20240213-DELIB_4_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 12 février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, au n° 6, rue Georges Clemenceau, sous la présidence de M. Christian BATY, maire.

nombre de conseillers en exercice : 12
nombre de conseillers présents : 9
date de la convocation du conseil municipal : 06/02/2024

Présents : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Éric JADEAU, Martine COTTET, Alain RAMBAUD, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absentes : Pauline ROUSSELOT, Marina AMELINEAU

Absente excusée : Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 4 - 2024 - Election d'un troisième adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,
Vu la délibération 9/2020 en date du 25/05/2020 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

M. le Maire expose que, par suite au décès de Jacky ALBERT qui occupait les fonctions de second adjoint, ce poste est devenu vacant.
En conséquence, Joël ROCHE, 3^{ème} adjoint est promu deuxième adjoint. De fait, c'est le poste de 3^{ème} adjoint qui devient vacant.

M. le Maire invite dès lors le conseil municipal à procéder à l'élection du 3^{ème} adjoint, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages pour les deux premiers tours, au scrutin secret et à la majorité relative des suffrages en cas de troisième tour.
Après un appel de candidature, a lieu le déroulement du vote.

M Alain RAMBAUD est candidat

A la demande et à l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à mains levées

A l'unanimité des membres présents, M Alain RAMBAUD a obtenu : 9 voix

M. Alain RAMBAUD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire.

L'intéressé a déclaré accepter exercer ces fonctions.

Pour extrait conforme au registre,
A SAINT HILAIRE LA FORET,
Le 13 février 2024,
Le Maire,
Christian BATY



202601

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 085-218502318-20240213-DELIB_5_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CON

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 12 février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, au n° 6, rue Georges Clemenceau, sous la présidence de M. Christian BATY, maire.

nombre de conseillers en exercice : 12
nombre de conseillers présents : 9
date de la convocation du conseil municipal : 06/02/2024

Présents : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Éric JADEAU, Martine COTTET, Alain RAMBAUD, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absentes : Pauline ROUSSELOT, Marina AMELINEAU

Absente excusée : Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 5 - 2024 – Fixation du montant des indemnités de fonction des élus

Lors de la séance du 01/09/2022, le conseil municipal dans la délibération n° 28/2022, a décidé que l'indemnité du maire est fixée à 29,97 % de l'indice brut terminal de la FPT, que l'indemnité des adjoints est fixée à 10,7 % de l'indice brut terminal de la FPT et que l'indemnité du conseiller délégué à 3 % de l'indice brut terminal de la FPT.

Il convient lors de l'élection d'un nouvel adjoint, de faire délibérer de nouveau le conseil municipal.

En outre, cette délibération (et toutes celles qui, au cours du mandat, porteront sur les indemnités de fonctions) doit s'accompagner d'un tableau annexe nominatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal, à l'exception du maire (art L.2123-20-1 du CGCT). Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 et R. 2123-23.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

Article 1

Compte tenu de ces éléments, à compter du 13 février 2024, les indemnités de fonction du maire, des adjoints et du conseiller municipal, sont fixées comme indiqué dans le tableau joint, sur la base suivante :

- Maire : 29,97% de IB 1027
- Adjoints : 10,7 % de IB 1027
- Conseiller délégué : 3 % de IB 1027

Article 2

Ces indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Article 3

Les crédits correspondants seront inscrits au budget. Ainsi fait et délibéré.

Fait à SAINT HILAIRE LA FORET, le 13 février 2023
Le Maire, Christian BATY



Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le
ID : 085-218502318-20240214-DELIB_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 12 février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, au n° 6, rue Georges Clemenceau, sous la présidence de M. Christian BATY, maire.

nombre de conseillers en exercice : 12
nombre de conseillers présents : 9
date de la convocation du conseil municipal : 06/02/2024

Présents : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Éric JADEAU, Martine COTTET, Alain RAMBAUD, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absentes : Pauline ROUSSELOT, Marina AMELINEAU

Absente excusée : Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 6 - 2024 – Tarifs Location de la salle communale

M. le Maire rappelle la délibération 34/2022 fixant les tarifs de location de la salle communale.

	Habitants St Hilaire	Habitants hors commune
Location d'une salle	150 €	300 €
Location des deux salles	200 €	400 €
Verre de l'amitié – Sépulture	75 €	
Associations Communales	Gratuit	

Un chèque caution de 500 € est demandé pour toute réservation.

M. le Maire propose de fixer un tarif pour les associations non communales, qui, jusqu'alors, occupent gratuitement une fois par semaine la salle pour des activités lucratives.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de louer la salle aux associations non communales, 50 € par trimestre, pour une activité hebdomadaire avec une limite de trois activités/semaine, soit 150 € par trimestre. Ceci à compter du 1^{er} septembre 2024.

Pour extrait conforme au registre,
A SAINT HILAIRE LA FORET,
Le 14 février 2024

Le Maire,
Christian BATY



2024-007

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le
ID : 085-218502318-20240214-DELIB_7_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 12 février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, au n° 6, rue Georges Clemenceau, sous la présidence de M. Christian BATY, maire.

nombre de conseillers en exercice : 12
nombre de conseillers présents : 9
date de la convocation du conseil municipal : 06/02/2024

Présents : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Éric JADEAU, Martine COTTET, Alain RAMBAUD, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absentes : Pauline ROUSSELOT, Marina AMELINEAU

Absente excusée : Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 7 - 2024 – Fixation des loyers de la maison de soins 4, rue de la Vineuse en Plaine

Afin de pouvoir louer les quatre salles de consultation de la maison de soins sise au n° 4, rue de la Vineuse en Plaine, M. le Maire demande que soit défini le montant des loyers qui sera appliqué.

Il propose de louer 10 € le m² plus 10 € par mois de provision sur charge en eau.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de louer :

- Salle 1 - 18,91 m² x 10 € = 189,10 € + 10 € (eau) = 199,10 €
- Salle 2 - 18,91 m² x 10 € = 189,10 € + 10 € (eau) = 199,10 €
- Salle 3 - 14,80 m² x 10 € = 148,00 € + 10 € (eau) = 158,00 €
- Salle 4 - 15,04 m² x 10 € = 150,40 € + 10 € (eau) = 160,40 €

Pour extrait conforme au registre,
A SAINT HILAIRE LA FORET,
Le 14 février 2024

Le Maire,
Christian BATY



2024.008

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 085-218502318-20240216-DELB_7_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 12 février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, au n° 6, rue Georges Clemenceau, sous la présidence de M. Christian BATY, maire.

nombre de conseillers en exercice : 12
nombre de conseillers présents : 9
date de la convocation du conseil municipal : 06/02/2024

Présents : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Éric JADEAU, Martine COTTET, Alain RAMBAUD, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absentes : Pauline ROUSSELOT, Marina AMELINEAU

Absente excusée : Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 7 - 2024 – Lotissement communal « Le Ténement du Brédu »

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de lotissement communal au Ténement du Brédu, établi par l'architecte urbaniste.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
Donne un avis favorable au projet de lotissement comprenant 8 lots

Autorise le Maire à déposer la demande de Permis d'Aménager

A SAINT HILAIRE LA FORET,
Le 16 février 2023,

Le Maire,
Christian BATY

